

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Maertens, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Henri Roelen.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête présentée à M. le ministre de la justice, le 5 novembre 1839, le sieur Jean-Henri Roelen, vérificateur des douanes à la grande barrière de Lommel (Limbourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né le 17 juillet 1794 en la commune de Rheydt, ancien département de la Roer (Prusse Rhénane). Il se trouvait à Paris au mois de juillet 1830 et y prit une part distinguée aux événements qui signalèrent cette époque. De là il passa en Belgique, embrassa chaudement la cause de notre indépendance et remplit successivement en 1830 et 1831, les grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine dans différents corps de volontaires. En récompense de ses services rendus, il fut, par arrêté du 10 février 1832, nommé receveur des contributions directes et accises à Ophasselt; par arrêté du 15 décembre de la même année, visiteur des douanes à Westwezel et enfin, par arrêté du 15 juillet 1837, vérificateur à la grande barrière de Lommel, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Les renseignements fournis sur son compte, par les diverses autorités, lui sont généralement favorables.

Le rapporteur,
J. MAERTENS.

Le président,
DU BUS AINS.